

15ème législature

Question N° : 10498	De M. Laurent Furst (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > Voitures de fonction des anciens ministres et premiers ministres	Analyse > Voitures de fonction des anciens ministres et premiers ministres.
Question publiée au JO le : 10/07/2018 Réponse publiée au JO le : 11/12/2018 page : 11372		

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge M. le Premier ministre sur le nombre exact et la liste nominative des anciens ministres et premiers ministres qui disposent d'une voiture et d'un chauffeur payés par la République, quel coût cela représente pour le pays et s'ils contribuent aux frais d'essence. Sachant qu'au regard de l'augmentation constante des taxes sur l'essence, il serait anormal que d'anciens ministres et anciens premiers ministres jouissent d'un tel avantage au titre de fonctions qu'ils n'exercent plus parfois depuis de très longues années.

Texte de la réponse

L'Etat met à disposition des anciens Premiers ministres, sur leur demande, un véhicule de fonction et un conducteur automobile et prend en charge les dépenses y afférentes. En 2017, dix anciens Premiers ministres ont fait usage de ce dispositif. Les dépenses de fonctionnement relatives à la mise à disposition de ces véhicules et les rémunérations brutes versées aux conducteurs par les services du Premier ministre représentent respectivement 153 551 et 380 695 euros pour l'année 2017.